



Le diplôme national du brevet 2015

publié le 04/11/2015

Aux anciens élèves de 3ème.

Les relevés de notes du Brevet et les diplômes (session 2015), sont à retirer au secrétariat du collège aux heures habituelles !

Ces documents peuvent aussi être remis à un responsable légal de l'élève sur présentation d'une pièce d'identité.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.